



Noix

N°07
24/06/2020



Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin
sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents
Blancs 87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Noix N°07
du 23/06/20 »*



Bulletin disponible sur les sites :

bsv.na.chambagri.fr ; www.mp.chambagri.fr ; www.fredon-limousin.fr
et le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :
[Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

- **Stade phénologique** : grossissement des fruits pour l'ensemble des variétés
- **Carpocapse** : fin du 1^{er} vol imminent. **Période de risque élevé des éclosions** en cours en secteurs tardifs.
- **Mouche du brou** : pose des pièges à prévoir dès maintenant.
- **Anthraxose** : **risque de contamination secondaire** lors des prochains épisodes pluvieux dans les parcelles contaminées.
- **Bactériose** : **risque de contamination sur des rameaux et fruits blessés** (par le vent, la grêle) en parcelles infestées lors des épisodes pluvieux.

Ravageurs

- **Carpocapse (*Cydia pomonella*)**

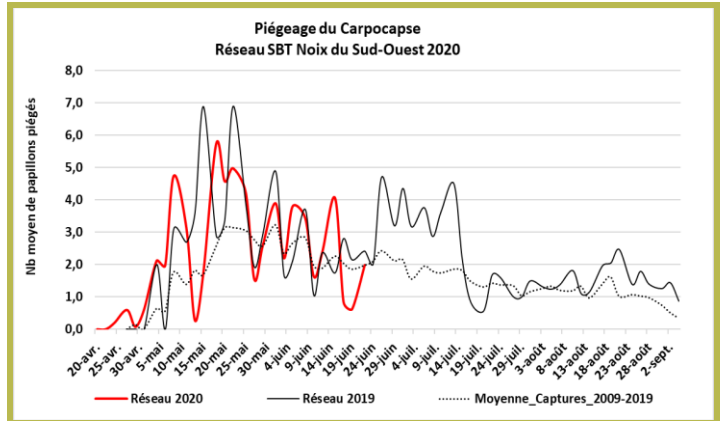
Observations du réseau

Le 1^{er} vol est en cours en tous secteurs. Le niveau de capture est resté élevé jusqu'au 15/06.

Des premiers dégâts sur fruits ont été observés en parcelles à forte pression en 2019.



Dégât au point de contact entre 2 noix
(Crédit photo : S. Chatufaud – FREDON NA)



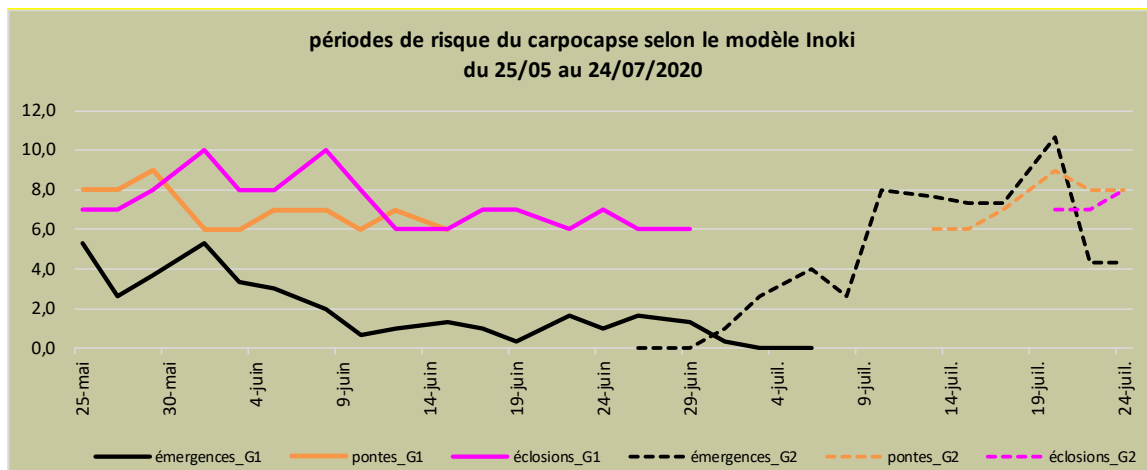
Données du modèle :

Au 23 juin, la modélisation indique que, selon la précocité des secteurs :

- ✚ **secteurs tardifs (bassin d'Objat) :** 92 à 93 % des émergences de papillons auraient eu lieu, ainsi que 88 à 90 % des pontes et 73 à 81 % des éclosions,
- ✚ **secteurs précoces (Sud Dordogne et Lot) :** 97 à 99 % des émergences de papillons auraient eu lieu, ainsi que 94 à 96 % des pontes et 88 à 92 % des larves.

Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières pour les jours à venir, **le 2nd vol débiterait entre les 2 et 10 juillet selon les secteurs.** Les périodes de risque sont ainsi prévues :

	Pic du 2nd vol	Risque élevé de pontes	Risque élevé des éclosions
Secteurs précoces	Vers le 13 juillet	A partir du 5 juillet jusqu'au 4 août	A partir du 14 juillet jusqu'au 12 août
Secteurs tardifs	Vers le 20 juillet	A partir du 14 juillet jusqu'au 8 août	A partir du 22 juillet jusqu'au 18 août



Evaluation du risque :

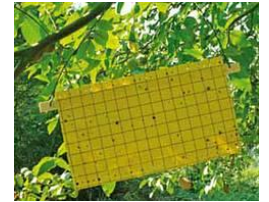
Les périodes de risque de la 2nde génération débiteront avec l'intensification des pontes à partir du 5 - 14/07 et celle des éclosions dès le 14 - 22/07.

Les conditions climatiques (temps calme et non pluvieux) sont favorables à l'activité du carpocapse.

- **Mouche du brou (*Rhagoletis completa*)**

Observations du réseau

Un réseau de piégeage est en cours de mise en place afin de signaler le début du vol par secteur de précocité et surtout pour alerter en cas de 1^{ère} présence dans une nouvelle commune.



Le piège, plaque jaune engluée (23*40 cm), devra être posé dès maintenant le plus haut possible à proximité des noix.

- ✦ Dans le cas d'un verger contaminé, le piège devra être positionné dans la zone du foyer.
- ✦ Dans les vergers non contaminés, le piège sera installé dans une zone dense du verger, à proximité d'un point d'eau et/ou d'un bois, sur un pollinisateur (Meylanaise).

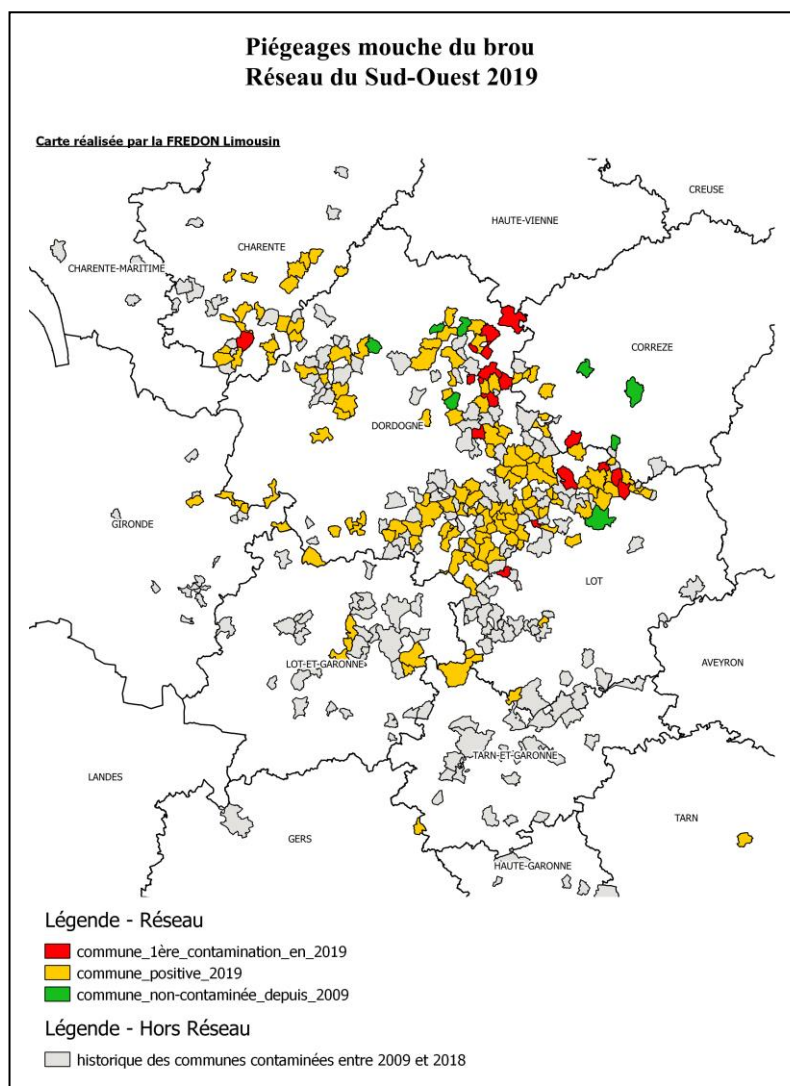
Le piège fera l'objet d'un relevé hebdomadaire du 15 juin au 25 septembre 2020.

Les producteurs-observateurs volontaires communiqueront tous les lundis les résultats des relevés de pièges, y compris lorsqu'aucune mouche n'a été capturée, sur l'adresse mail : mouchedubrou.sudouest@gmail.com

Evaluation du risque – mouche du brou :

Le vol n'a pas débuté. Les conditions climatiques des deux semaines passées n'ont pas été très favorables au développement du ravageur ; de ce fait le modèle INOKI prévoit un début de vol entre les 26 juin et 5 juillet selon les secteurs. **Le risque débutera dès les premières captures.**

Etat de la contamination en 2019



Maladies

- **Anthracoses, *Gnomonia leptospyla* et *Colletotrichum***



Symptômes d'anthracnose

Crédit photos : D. Laymajoux (Coop Cerno) – Station expérimentale de la noix

Evaluation du risque :

Des contaminations secondaires de *Gnomonia leptospyla* peuvent avoir lieu lors des prochains épisodes pluvieux dans les parcelles contaminées.

L'incubation de *Colletotrichum* étant longue, les symptômes n'apparaissent pas au printemps mais plus tardivement en saison soit dès à présent.

- **Bactériose, *Xanthomonas campestris* pv. *Juglandis***



A droite : noix bactériosée – A gauche : noix saine

Crédit photos : Station expérimentale de la noix

Evaluation du risque :

La période de forte sensibilité du noyer vis-à-vis de la bactériose est achevée.

Toutefois la bactériose reste présente sur les arbres contaminés et peut se réactiver lors d'épisodes humides. Le risque est alors proportionnel à la réceptivité du végétal : **en présence de blessures** dues au vent, à une pluie violente ou à la grêle (orages), **les bactéries peuvent pénétrer dans la plante et engendrer des dégâts.**

Les prochaines pluies devraient générer de nouvelles attaques de bactériose avec encore des risques de contaminations.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Noix sont les suivantes : FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives PERLIM Noix / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / CAPEL / SOVECOPE / VALCAUSSE / UNICOQUE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "